



Audition de gendarmerie suite accident mortel: avocat ou pas?

Par **socrate50**, le **17/05/2017 à 15:53**

Bonjour,
Mon fils est impliqué dans un accident mortel de la circulation datant de 6 mois, lui même ayant été gravement blessé. Les responsabilités n'ont pas pu être déterminées.
Il devrait être positif au cannabis ayant fumé le week end précédant. Nous supposons au vu des compteurs que la personne décédée roulait à une vitesse largement excessive.
Les gendarmes doivent auditionner mon fils et lui ont précisé que cela prendrait la journée. Au vu de la situation, doit on prendre un avocat pour cette audition?
Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **morobar**, le **17/05/2017 à 15:56**

Bonjour,
Votre avocat doit absolument se constituer un défenseur:
* pour écarter sa responsabilité
* pour valoriser le cas échéant sa situation de victime en face d'assureurs et d'une partie adverses qui va tenter de le responsabiliser.

Par **socrate50**, le **17/05/2017 à 16:03**

Merci de votre réponse. Mais doit il prendre un avocat avant l'audition de gendarmerie?

Par **morobar**, le **17/05/2017** à **16:16**

oui.